

**AVIS**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-2022**

**AVIS** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de **règlement numéro 22-2022 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 6-2019 afin de préciser les dispositions relatives à l'ajout de l'usage Habitation VIII (Maison mobile) dans la zone Ea5.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **16 janvier 2023, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 22-2022, soit la modification du règlement numéro 6-2019 afin de préciser les dispositions relatives à l'ajout de l'usage Habitation VIII (Maison mobile) dans la zone Ea5.
4. La zone visée par cette modification au règlement de zonage est la zone Ea5. Le périmètre de cette zone peut être sommairement décrit comme suit : contenu entre la route 230 au nord-ouest, la 1<sup>re</sup> rue Poiré au nord-est, la voie ferrée au sud-est, et la propriété de Alstom au sud-ouest.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 6-2019 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 22-2022 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration des zones concernées et le projet de règlement numéro 22-2022 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 7 décembre 2022.

Danielle Caron, OMA  
Greffière